

## **Le bilan de compétences :**

Il permet à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. La réforme de la formation professionnelle aura des conséquences sur le bilan de compétences puisque sans le faire disparaître, elle supprime ou modifie les dispositifs qui permettent de le financer. Ainsi le congé bilan de compétence, comme le congé individuel de formation, sont supprimés. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il n'est plus possible de faire financer par le FONGECIF ou bien par son OPACIF un bilan de compétence. Son financement passe désormais par le biais du dispositif (CPF) Compte Personnel de Formation

## **L'entretien professionnel :**

Tous les 2 ans, chaque salarié doit bénéficier d'un entretien professionnel avec son employeur, consacré à ses perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualification et d'emploi.

## **ATTENTION AUX « PIEGES » DU TELETRAVAIL**

Une liberté très conditionnelle (et souvent surveillée)

Tout argumentaire en faveur du télétravail vante inévitablement l'autonomie accrue dont bénéficieraient ceux qui le pratiquent. Toutefois, cette liberté concerne essentiellement la faculté laissée au télétravailleur d'organiser sa journée comme il l'entend ou presque ...

\_ Conciliation ou confusion entre vies privée et professionnelle ? Du "métro, boulot, dodo" au... "boulot, dodo", les télétravailleurs, futurs "apatrides" du monde du travail, toutes ces économies faites par SCC (électricité, loyer, chauffage, logistique, sécurité, matériel, etc..) où vont-elles ?

Exemples : La Fermeture d'agences équivaut à plus de 45000€ d'économie par mois sur les loyers ?

L'isolement et l'éloignement des salariés faciliteront le licenciement discret des salariés.

Surtout n'oubliez pas que si le télétravail **est VOTRE choix** l'entreprise n'est pas obligée de compenser vos frais, soit 50€ par mois ou 550€ défiscalisation par an.

Que va faire SCC de ces économies faites grâce à la non-présence physique de ses employés ?